

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT

**VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 à 19 heures,
Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à Guéret**

Présents : MM. AUBLANC (Président), BETOUX, CHANUDET, DELAGE, GAYET, Mme LORCERIE, MM. COUBRET, ECOBICHON, Mmes LABETOULLE, VEDRINES, MM. AUPETIT, BEAUQUESNE, LAFRIQUE, MORELLE, PARIS N., RANCIER, ROBERT, ZARROUK.

Excusés : Mme BUNLON (Vice-Présidente du Conseil Départemental) ; Mme FOURNIER (Maire de Guéret) ; M. ENNJIMI (Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) ; M. TERRIEN (Directeur Départemental DASEN) ; Mme CAPAZZA (Présidente du CDOS 23) ; M. KEBLI (Président de l'Amicale des Educateurs) ; MM. CADEVILLE, PERRIERE, WAILLIEZ (Membres du Comité de Direction) ; M. BLERON (Membre coopté).

Assistent : M. LALANDE (Président de l'UNAF 23) ; MM. DESHERAUD, BERNARD, BRUNAUD, MOUTON, MOULINAT, LONCLE, PETIT (Membres cooptés) ; M. EL MOUFAKKIR (CTRA Ligue de Nouvelle Aquitaine) ; Mme CHANUDET (Employée Administrative), MM. LACAN (Responsable Fonctionnement et Développement), SICOT (CTD DAP).

Clubs présents : AHUN (M. COUBRET) - AJAIN (M. LANGLOIS) - AUBUSSON EF (Mme GUINOT) - AUZANCES (M. ROUX) - BELLEGARDE EN MARCHE (M. ROUX) - BENEVENT-MARSAC (M. ROBERT) - BETETE-ROCHES (M. GIRAUD) - BORD St GEORGES (Mme LOUIS) - BOURGANEUF (M. BOSLE) - BOUSSAC (M. MOULINAT) - BUSSIERE-DUNOISE (M. MAUCHAUSSAT) - CHAMBON (M. FAUCHERON) - CHAMPAGNAT (M. RICOU) - CHARRON (Mme LABETOULLE) - CHENERAILLES (M. PAIXAO) - CHENIERS (M. FRAPPAT) - CLUGNAT (M. AUTOURDE) - LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (M. VERNEDE) - CREUSE AVENIR 2005 (M. DALLOT) - DONTREIX (M. DUMONTAUX) - DUN-NAILLAT (M. DELAGE) - EVAUX-BUDELIERE (M. GLOMEAU) - FLAYAT (M. DUMONTAUX) - FOOT GENERATION 2000 (Mme AUGER) - LA FORET DU TEMPLE (Mme LABETOULLE) - FURSAC (M. DUFOUR) - GOUZON AVENIR (Mme ELIAS) - ES GUERETOISE (M. MORELLE) - JARNAGES-PARSAC (Mme AUGER) - LUSSAT (Mme BOURRAT) - MAINSAT-SANNAT (M. GAMOT) - MERINCHAL (M. PAULAECK) - NORD EST CREUSE (M. PARIS) - NOUZIER-S-LA CELLETTE (M. MOUTON) - PEYRAT LA NONIERE (M. PUIBOUBE) - RETERRE-FONTANIERES (M. GLOMEAU) - ROYERE DE VASSIVIERE (M. CHAMPEAU) - SARDENT (Mme VINCENT) - ESM LA SOUTERRAINE (M. MACOIN) - SUD EST CREUSE (M. ECOBICHON) - St AGNANT DE VERSILLAT (Mme PENOT) - St DIZIER-LEYRENNE (M. PLANCHAT) - St FIEL (M. BENARD) - St MAURICE ES (M. PASQUET) - St SEBASTIEN-AZERABLES (M. DELAGE) - St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFAYE) - St SULPICE-St GEORGES (M. FAVRE) - St VAURY (M. BERNARD) - Ste FEYRE (M. BETOUX) - VALLIERE (M. ECOBICHON) - VIEILLEVILLE (M. MONDON).

Clubs absents : FELLETIN - GRAND-BOURG - MAUTES - MEASNES - PEYRABOUT-LA SAUNIERE.

Les clubs présents ayant tous émargé, l'Assemblée Générale débute à 19 heures 15.

Le Président constate que le quorum est atteint
Il déclare donc l'Assemblée Générale Financière ouverte.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} JUILLET 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet dernier a été publié sur Foot Hebdo Creuse n° 541 le 2 septembre 2022.

En l'absence de questions, le Président le soumet au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

2 - MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

« Je veux d'abord avoir une pensée toute particulière pour André LAGORSSE, Président emblématique de Mérinchal de 1997 à 2007, qui nous a quitté récemment.

En sa mémoire et celles de proches, membres de vos familles ou serviteurs du football, je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.

Merci.

J'ouvre donc ma première Assemblée Générale et remercie de leur présence Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, mon cher Philippe, M. Philippe LALANDE, Président de l'UNAF 23.

Je suis donc heureux de vous accueillir dans cette salle et en profite pour remercier le Crédit Agricole pour sa mise à disposition.

Je salue plus particulièrement les nouveaux Président(e)s, Secrétaires et autres dirigeant(e)s qui ont bien voulu nous rejoindre pour servir notre sport passion.

J'en profite pour leur indiquer qu'une petite réunion de formation sera prochainement organisée par le District à leur intention.

Je voulais dire aussi toute mon amitié et mes remerciements à Michel BEUZE qui vient de me faire savoir qu'il quittait la présidence du CS Boussac.

Je ne doute pas que la nouvelle équipe œuvrera pour conforter la trajectoire ascendante du club ces dernières années.

Nous sommes entrés dans les années post-Covid ... et même si la situation demeure encore incertaine, nos compétitions n'en ont pas moins repris dans des conditions satisfaisantes.

Plusieurs de nos clubs se sont signalés par de bons résultats dans les différentes coupes, et le championnat laisse entrevoir dans certaines Poules des résultats serrés tout au long de la saison.

Les Poules de brassages mises en place en Départemental 3 et 4 requièrent toute notre attention.

Une évaluation sera faite en fin d'année et leur reconduction sera bien sûr liée au bon déroulement sur la présente saison.

Dans le Journal Foot du 16 septembre, j'appelais votre attention sur les valeurs de respect, de tolérance et de convivialité que doit véhiculer le football.

Malheureusement, le week-end suivant, une rencontre a été arrêtée pour des faits de violence.

Loin de moi l'idée de m'immiscer dans les décisions de la Commission de Discipline, instance je le souligne totalement indépendante, mais je rappelle quand même la politique de tolérance zéro du District envers les faits de violence sous quelque forme que ce soit.

Mieux vaut essayer d'anticiper d'éventuels comportements plutôt que de s'exposer à de lourdes sanctions.

Vous savez que le Covid a entraîné une chute sensible de licenciés, mettant nombre de clubs en difficulté par manque d'effectifs.

C'est pour essayer de rétablir la situation que l'opération « Foot à l'Ecole » va être prochainement lancée dans les écoles creusoises volontaires, opération encadrée par des éducateurs agréés sur un cycle de 7 séances.

Nous espérons ainsi découvrir de jeunes talents qui viendront grossir les effectifs des clubs du secteur.

Nous avons déjà de très nombreuses demandes, cette opération est planifiée sur 2 ans avec une enveloppe financière du District de 10.000 euros par an, plus peut-être d'autres concours que nous avons sollicité auprès de la Ligue et du Conseil Départemental.

Nous souhaitons également relancer le Futsal et le Foot-Loisir.

Philippe a bien voulu accepter de prendre en charge ce dossier.

Le Futsal, qui avait fait de nombreux adeptes dans notre Département, a sombré pendant la période Covid. Il en est de même du Foot-Loisir.

Tous les clubs et toutes les bonnes volontés sont invités à se faire connaître auprès du District ou auprès de Philippe afin de relancer la pratique de ces disciplines.

Lors de notre dernière Assemblée Générale, j'avais insisté sur la nécessité d'une réelle proximité entre nos clubs et le District.

C'est ainsi que chaque Membre du District sera plus particulièrement référent de 3 ou 4 clubs afin d'en rencontrer les dirigeants 2-3 fois dans l'année et faire remonter leurs éventuelles observations et suggestions.

Dès la semaine prochaine, vous serez informés de votre élu référent.

Nous continuerons bien sûr, comme par le passé, à tenir des réunions de secteur, probablement au cours du premier trimestre 2023.

Je n'ai pas parlé d'arbitrage : les effectifs sont, semble-t-il, relativement stables, alors qu'ils sont en chute notable au niveau national.

A noter demain une formation initiale en Arbitrage où 7-8 jeunes postulants sont inscrits.

Je profite aussi de vous avoir en présentiel pour appeler votre attention sur deux manifestations ; l'une destinée à valoriser et fidéliser les nouveaux bénévoles ; l'autre visant à honorer des sportifs et bénévoles mis à contribution tout au long de l'année.

C'est ainsi qu'une journée des bénévoles se tiendra à Clairefontaine les 5 et 6 novembre prochains, 3 bénévoles creusois depuis moins de 5 ans y seront conviés.

Si vous avez des dirigeant(e)s qui entrent dans ce cadre, merci de nous les faire connaître.

De même, le CDOS organise le Trophée des Sports Creusois le 5 décembre.

Il serait bien que des footeux, sportifs, dirigeants ou bénévoles, puissent être mis à l'honneur.

Merci, là aussi, de nous signaler des licenciés pouvant être concernés par ces récompenses, nous ne manquerons pas de vous envoyer les dossiers de candidature.

Pour terminer, et avant de passer aux vœux et aux finances, je voulais vous présenter Florian SICOT, notre nouveau CTD DAP (Conseiller Technique Départemental Développement et Animation des Pratiques) depuis le 1^{er} septembre.

Je pense que vous êtes nombreux à déjà le connaître.

N'hésitez pas à le solliciter.

Son agenda est déjà bien rempli mais il ne manquera pas, dans toute la mesure du possible, d'apporter des réponses aux questions que vous pouvez être amenés à lui poser.

Merci de votre présence et de votre attention. »

3 - DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Dans l'éventualité de votes au cours de la soirée qui seront placés sous le contrôle des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorale, présidée par Didier BERNARD, le Président sollicite trois volontaires de clubs.

Mme PENOT (St AGNANT DE VERSILLAT), MM. TALLIO (ES Clugnat) et PASQUET (ES St Maurice) sont désignés par l'Assemblée.

4 - EXAMEN DES VOEUX

VŒUX DU DISTRICT :

1- La Commission de Gestion des Compétitions Seniors propose la suppression des prolongations pour toutes les Coupes Seniors.

Le vœu est adopté à la majorité.

En réponse à une demande de Mme PENOT (St Agnant de Versillat) il est précisé que les matchs du dimanche seront fixés toute la saison à 15 heures.

2- La Commission propose le maintien des prolongations uniquement pour la Finale de la Coupe de la Creuse.

Adopté à la majorité.

Intervention de M. LAFAYE (St Sulpice le Guérétois) demandant la date d'application des dispositions venant d'être adoptées.

Le Président précise qu'elles entreront en vigueur dès la présente saison (2022/2023)

5 - COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2020/2021

Bernard COUBRET présente les différentes lignes des bilans actif et passif ainsi que celles du compte de résultat.

COMPTE DE RESULTAT - SAISON 2021-2022

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2022

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
Définition de la base 100		
PRODUITS		
Objet promo ,écusson, livres ,tablettes	567,32	53,32
Amendes ,sanctions, rembt divers	60 242,37	6 641,66
Subventions et participations	146 618,52	207 946,13
Recettes	4 893,95	3 366,07
Total	212 322,16	218 007,18
CHARGES		
Achats (fournitures, électricité,eau,..)	26 347,95	18 748,99
Services extérieurs	15 341,18	18 108,76
Autres services extérieurs	4 717,36	4 603,84
Déplacements et missions	18 845,75	9 322,03
Frais de gestion	7 726,58	4 831,13
Salaires et Traitements	81 368,68	70 260,90
Charges sociales	20 568,89	4 328,80
Impôts et taxes	4 293,82	3 962,94
Amortissements et provisions	13 513,29	27 827,53
Autres charges de gestion courantes	7 421,98	31,00
Total	200 145,48	162 025,92
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 176,68	55 981,26
Produits financiers	691,73	478,18
Charges financières	238,05	17,70
Résultat financier	453,68	460,48
RESULTAT COURANT	12 630,36	56 441,74
Produits exceptionnels	9 898,94	16 070,82
Charges exceptionnelles	202,00	11 553,60
Résultat exceptionnel	9 696,94	4 517,22
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 327,30	60 958,96

BILAN SAISON 2021-2022

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2022

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 130,22	1 130,22		
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 027,25		6 027,25	6 027,25
Constructions	309 559,46	223 961,52	85 597,94	84 480,28
Installations techniques, matériel et mobilier	39 028,80	35 927,32	3 101,48	1 687,16
Autres immobilisations corporelles	7 495,72		7 495,72	10 749,04
Aménagements spéciaux	3 402,62	3 402,62		
ACTIF IMMOBILISE	365 513,85	263 291,46	102 222,39	102 943,73
Créances				
Créances FFF/LCO/Divers	18 994,18		18 994,18	12 833,45
Clubs de la creuse débiteurs	16 937,27		16 937,27	2 360,53
Autres créances, produits à recevoir	39 450,62		39 450,62	22 919,17
Divers				
Placements financiers	267 514,65		267 514,65	303 826,10
ACTIF CIRCULANT	342 896,72		342 896,72	341 939,25
TOTAL ACTIF	708 410,57	263 291,46	445 119,11	444 882,98

BILAN SAISON 2021-2022

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2022

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
Fonds associatifs	239 203,23	239 203,23
Subvention d'équipement	19 015,55	21 716,72
Réserve constituée	32 000,00	32 000,00
Report à nouveau	47 199,70	-13 759,26
Résultat de l'exercice	22 327,30	60 958,96
CAPITAUX PROPRES	359 745,78	340 119,65
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour fin de carrière	5 268,00	9 779,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 268,00	9 779,00
Emprunts	21 146,90	31 474,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206,60	2 346,33
Personnel	7 240,00	11 083,45
Organismes sociaux	3 911,58	4 890,04
DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 358,18	18 319,82
Autres dettes	27 368,46	21 317,70
Clubs de la creuse créditeurs	822,72	1 946,03
Divers à régulariser	19 409,07	21 926,00
DETTES	80 105,33	94 984,33
TOTAL PASSIF	445 119,11	444 882,98

M. LAFAYE (St Sulpice le Guérétois) demande quelques éclaircissements sur certaines lignes.
Mme LAUNAY et M. COUBRET le renseignent.

Le Président indique à M. LAFAYE que le District lui fera parvenir prochainement le détail des points abordés.

6 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En l'absence d'autres interventions, le Président passe la parole à Madame Nathalie LAUNAY qui représente le cabinet comptable ACEC BSR AUDIT.

Mme LAUNAY s'adresse à l'Assemblée :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu connaissance de documents financiers en lien avec la comptabilité qui pourraient être transmis aux membres adhérents de l'association. Par conséquent, nous ne nous prononçons pas sur les autres informations financières, hormis le bilan et le compte de résultat, qui pourraient être communiquées aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »

7 - APPROBATION DES COMPTES 2021/2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président, en l'absence de question et aucun club ne sollicitant un vote à bulletin secret, met au vote à main levée les comptes de la saison 2021/2022, ainsi que l'affectation du résultat au report à nouveau.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des clubs présents.

11 - DISCUSSION ET VOTE DU BUDGET 2022/2023

Bernard COUBRET présente le budget prévisionnel.

BUDGET DISTRICT	
SAISON 2022-2023	
DEPENSES	
Achats (fournitures, électricité, eau, équipements, ...)	19000
Services extérieurs (stages, journée des bénévoles, récompenses, Finales Coupes, ...)	14000
Autres services extérieurs	5000
Frais de mission	9000
Frais de déplacement des Commissions	13000
Frais postaux	1700
Téléphone	3200
Sections Sportives, journées futsal, écoles primaires...	17000
Impôts et taxes	4500
Charges de personnel	119000
Charges financières (intérêts, taxes bancaires)	600
Charges exceptionnelles	11700
TOTAL DEPENSES	217700
RECETTES	
Cotisations (Membres indépendants)	350
Amendes, sanctions, frais de dossier, frais de gestion	43000
Engagements (Championnat, Coupes)	28000
Subventions F.F.F	26600
Subventions F.F.F et L.F.N.A (Convention d'Objectifs, fonctionnement, licences)	73000
Subvention ANS	16000
Subvention Conseil Départemental (CPO)	13000
Conseil Régional (emploi associatif)	0
Subventions Partenaires et autres	10000
Recettes Coupes	6000
Produits financiers	1750
TOTAL RECETTES	217700

En l'absence de remarque et de question, le Président met au vote ce budget. Celui-ci est adopté à l'unanimité des clubs présents.

9 - PRESENTATION DES NOUVELLES LOIS DU JEU

Saïd EL MOUFAKKIR, CTRA à la Ligue Nouvelle Aquitaine, explique quelques nouvelles règles concernant l'arbitrage.

M. LAFAYE (St Sulpice le Guérétois) signale que, depuis novembre, les kilométrages des arbitres n'apparaissent pas, et qu'il n'y a plus de détails concernant la caisse de péréquation.

M. EL MOUFAKKIR indique qu'il fera remonter l'information.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Challenge Fair-Play Groupama.

M. LAFAYE demande s'il est possible de connaître les points attribués par les clubs

La communication du contenu des feuillets complétés par les clubs ne semble pas souhaitable.

La Commission Ethique est chargée de compiler et recenser le contenu des fiches.

Elle ne manquerait pas de demander un complément d'information en cas de doute

Mme ELIAS (Gouzon Avenir) demande s'il est possible de réaliser une affiche de sensibilisation à la lutte contre les incivilités et autres comportements contraire à l'éthique

Il semble qu'une affiche à déjà été réalisée sur cette thématique.

Les services du District communiqueront toutes informations en la matière et apporteront leur concours autant que de besoin

Défraiement des arbitres.

Question est posée d'une extension à toutes les Divisions des modalités de règlement des arbitres actuellement en vigueur uniquement en D1.

Un échange s'installe concernant l'opportunité ou non d'une extension de ce service aux divisions 2, 3 et 4 sachant qu'un grand nombre d'arbitres n'y est pas favorable

11 - CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'absence d'autres questions, le Président clôture l'Assemblée Générale à 20 heures 10 en remerciant les participants pour leur présence et les invitant à partager le pot de l'amitié.

Le Président : Serge AUBLANC.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.